



Luxembourg, le 05 FEV. 2018

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 3477 du 24 novembre 2017 de l'honorable député Monsieur Max Hahn, concernant le covoiturage, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch

**Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire n° 3477 du 24 novembre 2017 de Monsieur le député Max HAHN

Par la question parlementaire No 3477, l'honorable député s'enquiert sur la création d'un portail covoiturage afin de promouvoir la pratique l'usage de ce mode de transport alternatif.

En mars 2017 le Ministère du Développement durable et des Infrastructures a lancé un appel européen pour la mise en service d'un portail de covoiturage pour le Grand-Duché du Luxembourg. Dans la première phase du marché, 11 offres ont été soumises, dont 3 ont été retenues pour la deuxième phase.

Fin juillet 2017 le marché a été attribué à une entreprise française appartenant à la SNCF. Depuis le mois de septembre 2017 la mise en œuvre de la version finale du portail de covoiturage ainsi que des applications mobiles (iOS et Android) est en cours de route.

Il est prévu de lancer au mois de février 2018 une phase de test avec plusieurs entreprises au Luxembourg.

Par la suite, il est prévu de lancer le nouveau portail de covoiturage, intitulé Copilote, au mois d'avril 2018.